

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE DINGE

PLAN LOCAL D'URBANISME - ENE

3. Plans de zonage

PLANCHE 5

Sud- Est

Echelle : 1/5000 aene

Fichier : Dingé - approuve.dwg

Révisions / Modifications :

Modification n°1, approuvée le 6 septembre 2014

Arrêté le : 15 avril 2013

Approuvé le : 2 décembre 2013

Le Maire :

Autres : d'habitation, d'commerce & d'artisanat

ATELIER DECOUVERTE

Légende :

UC

Limite cadastrale

Zonage et son identifiant

Emplacement réservé et son numéro

Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)

Zone Humide recensée au titre du SAGE

Périmètre Natura 2000

Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1

Périmètre de protection du monument historique

Marges de reculement par rapport aux routes départementales

Chemins de randonnées inscrits au PDIPR

Site archéologique et son degré de protection

Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU

Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU)

Périmètre immédiat de captage de l'eau potable

Périmètre rapproché sensible de captage de l'eau potable

Périmètre rapproché complémentaire de captage de l'eau potable

Périmètre éloigné de captage de l'eau potable

Canalisation de gaz ; ligne Montgermont - Dol de Bretagne

Zone de dangers très graves (distance : 20m)

Zone de dangers graves (distance : 30m)

Zone de dangers significatifs (distance : 45m)

Droit de préemption simple (Délibération n°13.12.02/3)

Droit de préemption renforcé (Délibération n°13.12.02/3)



Liste des emplacements réservés :			
N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 478 m² (largeur : 3m)
2	Continuité piétonne	commune	291 m² (largeur : 3m)
3	Continuité piétonne	commune	470 m² (largeur : 3m)
4	Continuité piétonne	commune	297 m² (largeur : 3m)
5	Continuité piétonne	commune	520 m² (largeur : 3m)
6	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti	commune	295 m² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m²
9	Aménagement de l'entrée Ouest du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m² (largeur : 3m)
10	Continuité piétonne	commune	448 m² (largeur : 3m)
11	Densification et restructuration du centre bourg	commune	2 616 m²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m²
13	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière	commune	86 m²
14	Aire de co-voiturage	commune	194 m²

